



Recevez
jusqu'à 60 € pour
faire du sport
à Chaumont !

saison 2026/2027

L'objectif du chèque sport est de faire bénéficier les jeunes chaumontais de moins de 18 ans, étudiants, apprentis de moins de 29 ans, demandeurs d'emplois, d'un tarif privilégié pour une pratique dans des associations sportives chaumontaises.

Chaque personne reçoit, par année sportive, au maximum deux chèques à utiliser dans deux associations différentes. Le chèque sport est valable pour l'inscription dans une association sportive à condition qu'elle soit accompagnée de la souscription d'une licence quel que soit son type (compétition ou loisir).

RETRAIT DES CHÈQUES À PARTIR DU 01/08/2026:

C' SAM - Guichet unique
ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 03 25 30 60 00
5 avenue Émile Cassez - 52000 Chaumont

Pièces à fournir :

- pour les mineurs :
1 justificatif de domicile et le livret de famille
- pour les majeurs :
1 justificatif de domicile et la carte étudiante ou le certificat de scolarité
- pour les demandeurs d'emploi :
1 justificatif de domicile et la dernière notification délivrée par France Travail.

Renseignements :

au C'Sam, sur www.ville-chaumont.fr et sur l'appli mobile Ville de Chaumont

